

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint Jean-Baptiste à Saint-Mont (Gers)** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans le cas de fonds subsidiaires à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine - Eglise Saint Jean-Baptiste à Saint-Mont ».**

**Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une réduction d'impôt** (La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf ses soulagés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt), **OU**
- de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

- de l'impôt sur le Revenu**  **de l'impôt de Solidarité sur la Fortune**
- de l'impôt sur les Sociétés**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations figurant sur le chèque (nom et adresse de l'émetteur).**

Nom ou Société.....  
Adresse.....  
CP / Ville :.....  
Téléphone.....  
Mail.....

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher cette case . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti jusqu'à la proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine naturel (sous certaines conditions).

Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (cf. bulletin de don joint)
- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diversions conventionnelles de partenariat et de mécénat qu'elle a conclu sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

## COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

### Par courrier

Envoyez ce bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante :

Fondation du Patrimoine Midi-Pyrénées - 11 boulevard des Récollets - Le Belvédère - 6 B - 31078 Toulouse cedex 4

### Par internet

Plus simple et plus rapide !

\* **Faites votre don en ligne en 1 clic sur notre site internet sécurisé :**  
<http://www.fondation-patrimoine.org/43133>



\* **Flashsez ce QR code à l'aide de votre smartphone ou tablette et faites immédiatement un don pour ce projet !**

### Renseignements :

Mairie de Saint-Mont  
Tél : 05.62.69.62.67

Mail : [mairiedesaintmont@orange.fr](mailto:mairiedesaintmont@orange.fr)



Délégation Régionale Midi-Pyrénées



[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

FONDATION



DU PATRIMOINE



Restauration de l'église  
Saint Jean-Baptiste  
à Saint-Mont

Département du Gers

## Au sein d'un village historique



Le village de Saint-Mont est bâti sur un éperon rocheux dominant l'Adour, fleuve gascon. Cette situation privilégiée a fait de ce village un lieu chargé d'Histoire. Habité dès l'aube de l'humanité, ce mont fut consacré par les druides, puis les Romains, qui firent de ce site stratégique un point fortifié : un oppidum. Introduisant différentes cultures dont celle de la vigne, ils installèrent des temples dans lesquels ils offraient des sacrifices aux dieux païens.

En l'an 1050, un seigneur local, Bernard Tumapaler fonde sur les ruines de l'ancien oppidum, le monastère dédié à saint Jean et rattaché à l'ordre de Cluny ainsi que l'église Saint-Jean-Baptiste.

Cette église abbatiale des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles s'appuie sur de puissants contreforts nécessités par sa position sur une falaise abrupte de l'Adour.

## Une église remarquable



L'église possède une nef unique, un chevet plat, un grand arc triomphal, une absidiole semi-circulaire, de remarquables chapiteaux du XI<sup>e</sup> siècle et des traces de peintures romanes.

Le chevet est composé de deux volumes simples et massifs, soulignés aux angles par des contreforts puissants et disposés perpendiculairement l'un à l'autre : l'un des volumes dans l'axe de la nef correspond au sanctuaire, l'autre qui forme comme le bras d'un transept abrite une chapelle. De l'autre côté de la nef, au sud, reste une absidiole du XI<sup>e</sup> siècle. Le portail occidental date du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les chapiteaux du transept sont très mutilés pour certains. Toutefois, il est possible de distinguer certaines scènes ou des dessins : de grands quadrupèdes ailés qui dévorent la tête d'un homme debout à l'angle ; des personnages, en l'occurrence, deux moissonneurs, assis, attendent leur repas que le prophète Habacuc leur apporte dans un panier suspendu au bout d'un bâton reposant sur son épaule, mais un ange, debout, arrête son geste et saisit ses cheveux ; Daniel encadré de fauves.

Dans la nef et le sanctuaire, on peut admirer des chapiteaux historiés de style roman, réemployés lors de la restauration du XVIII<sup>e</sup> siècle : un ange arrête l'âne de Balaam ; David joue de la viole parmi des musiciens et des danseurs.

## Participez à cette sauvegarde



La dimension actuelle de l'édifice est 38,40 m de longueur pour 24,90 m de largeur au niveau du transept et 13,20 m au niveau de la nef.

Actuellement, l'église est fortement dégradée. Contreforts, façades Ouest ont subi l'usure du temps. La charpente doit être consolidée et la toiture refaite dans les plus brefs délais pour mettre l'édifice hors d'eau.

Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir cette opération de conservation et de mise en valeur de ce précieux patrimoine.